



25/10/2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire en mairie sur convocation de Mme le Maire en date du 17/09/2019.

Présences : M. Roland CHABERT, Mme Chantal MATHIEU, Mme Pascale MICHALLET, M. Guy SOTO, M. Marc ORTIZ, M. Alain RET, Mme Magdeleine FASOLA.

Absents (e) : M. Jack BALLESTEROS, M. JF.ARMAND, Mme Fabienne GAGNAIRE (excusée).

En présence de Mme Ingrid BOURGES, Secrétaire de mairie.

Désignation du secrétaire de séance : M. Marc ORTIZ

ORDRE DU JOUR

1- Délibérations :

- a) Convention service métropolitain d'accueil du demandeur de logement social
- b) Approbation du rapport de la CLECT du 20 juin 2019

2 - Divers commune

3 - Divers Métropole

4 - Divers.

----- DATES DE REUNIONS - DIVERS COMMUNE

Dates des prochains conseils municipaux :

les lundis 21/10, 18/11, 09/12/2019 (les dates de réunions peuvent être modifiées).

Repas des anciens le samedi 14 décembre 2019.

Conseil territorial du Grand Sud : mardi 24/09/2019 à 18h à Notre Dame de Mésage.

Conseil Communautaire : le vendredi 27/09.

Travaux voirie - RV. Métro : mardi 1^{er}/10 à 9 heures

TVB : jeudi 03/10 à 17 heures

Vacances Toussaint : du 19/10 au 03/11/2019.

Point d'information soumis au vote

Délibérations :

a) Convention service métropolitain d'accueil du demandeur de logement social :

Mise en œuvre opérationnelle de la politique d'attribution métropolitaine en application de la Convention Intercommunale d'Attribution visant à garantir l'égal accès à tous à l'ensemble du parc social du territoire.

Concernant la commune de Montchaboud :

Article 1 de la convention : Missions réalisées par la commune dans le cadre du service métropolitain d'accueil et d'information du demandeur :

- a) délivrer les informations de base, relatives aux modalités de dépôt de la demande et les pièces justificatives qui peuvent être exigées,
- b) Renseigner le demandeur sur la possibilité d'effectuer les démarches en lignes,
- c) Fournir la plaquette d'information du service et la liste des guichets d'accueil de

- l'agglomération,
- d) Accueillir les demandeurs sans RV pendant les plages d'ouverture définies dans l'article 2. : **Mardi : 10/12h - 15/18h30, Mercredi : 10/12h, Jeudi : 14/18h30.**

Le rôle de Métropole :

Elle s'engage à piloter, animer et mettre en œuvre le service métropolitain d'accueil et d'information du demandeur de logement social dans les conditions fixées.

Participation financière annuelle : La commune est actuellement en qualité de réservataire de logement donc : 0 euro.

Durée :

Convention conclue pour les années 2019, 2020, 2021.

Vote : Favorable

b) Approbation du rapport de la CLECT du 20 juin 2019 :

A chaque compétence qui est prise par la Métropole, charge Métro/commune, une évaluation est faite par la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées.

La commune de Montchaboud comme les 49 communes verse une attribution de compensation (AC) pour l'année 2018, elle était de 33000 euros environ.

Rappel :

L'attribution de compensation correspond à la différence entre la fiscalité transférée par la commune à la Métropole au moment de son intégration diminuée des charges transférées.

Pour la commune les charges transférées à la Métropole étant supérieures à la fiscalité transférée. La loi prévoit dans ce cas un reversement de la commune à la Métropole.

15 communes/49 sont dans le même cas.

Vote : Favorable

Point d'information non soumis au vote

3 - Divers commune

Pour info

Travaux voirie : Concernant le parking paysager, accord des services de la Métro pour la prise en charge des réparations Chemin Sourd (voirie). Travaux prévus avant la fin de l'année.

Demande de la part d'habitant : En attente de la visite des services de la Métro.

- a) Chemin des Vernes : écoulement et ruissellement d'eau de pluie de la voirie communale (contact services de la Métro),
- b) Chemin des Essarts (problème d'écoulement d'eau de pluie (à voir avec le service de la Métro),
- c) Chemin du Cray, écoulement d'eau sur le terrain d'un habitant (contact services de la Métro),
- d) Demande de résidence mobile sur terrain, Chemin des Fontanettes (contact service juridique de la Métro).

Rajout d'information par les membres du conseil :

Caniveau à déboucher dans le secteur des Vernes (à signaler).

Modification du chemin de départ du projet « BelleVue » :

Réunion prévue avec les services Métro, ONF, propriétaires, commune.

4 - Divers Métropole

1 - Zonage Assainissement :

La Métropole fait une actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement partant des propres dossiers communaux. (Joint pour info.+ panneau d'affichage).

2 - PLUI :

► Retour de l'enquête publique au service de la Métropole, travail en cours pour apporter un avis sur les contributions du public et les personnes publiques associées.

► Pour les demandes susceptibles de remettre le cause l'économie générale du plan, elles seront reportées à une modification qui sera engagée en février 2020.

Octobre : Toutes les communes vont recevoir le PV de synthèse de la commission d'enquête et la réponse de la Métropole ainsi que l'extrait du rapport de la commission d'enquête.

Novembre : Finalisation du PLUI avec la consolidation technique de l'ensemble des modifications,

Décembre : Présentation en conférence des maires et approbation en Conseil communautaire.

3 - En même temps le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) :

Pour notre commune :

ZP1 : Cœur historique (cœur de village)

ZP8 : Reste du territoire

Approbation générale pour les communes sauf 2 communes :

Le Fontanil- Cornillon et Saint-Paul-de-Varces.

► Synthèse des contributions et approbation du RLPI en janvier 2020

► Approbation en conseil métropolitain en Février 2020

4 - Création d'un organisme de foncier solidaire (OFS) Métropolitain :

Un outil au service de la mixité sociale :

- Créer de l'accession sociale pérenne dans le temps, y compris en zone tendue,
- Favoriser le parcours résidentiels des ménages locataires du parc social,
- Faciliter la construction et la réhabilitation,
- Développer l'habitat participatif.

(A voir ultérieurement)

5- Sites du Col de Porte et du Sappey en Chartreuse, transfert de compétence :

Dissolution du SIVOM de Chamechaude. Proposition de prise de compétence par la Métropole.

6 - Mobilités :

La Zone à circulation restreinte : (panneau d'affichage)

La Métropole poursuit le programme contre la pollution atmosphérique

La mise en place d'une zone à circulation restreinte (ZCR) pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds sur les communes.

Des panneaux de signalisation (en février 2020 pour les CQA5 (2019) et antérieurs) seront installés dans les communes. Ensuite plus tard pour les CQA4 (2020) et antérieurs)....

Des mesures d'accompagnement seront menées (dérogations, dispositif d'aide d'acquisition de véhicules à faibles émissions, adaptation des flottes techniques des collectivités...).

7 - La Médiathèque numérique :

Accès offert à tous les usagers inscrits dans une bibliothèque ou médiathèque municipale figurant dans les 49 communes de la Métropole. Selon les communes l'inscription est payante : pas pour la commune de Montchaboud.

5 - Divers.

Courrier d'une demande pour développement de projet agricole de volaille (Courrier remis à un conseiller).